

## Auditeurs & Conseils Associés

Membre de Nexia International  
Société par Actions Simplifiée au capital de 702 200€  
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

## ERNST & YOUNG et Autres

Société par Actions Simplifiée à capital variable  
1/2 place des Saisons  
92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

# Groupe Open

Société Anonyme au capital de 1 428 422,30 €  
N° Siren : 348 975 087  
Siège social : 24 à 32, rue Jacques Ibert – 92300 Levallois Perret

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par voie d'offre publique de rachat d'actions

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 mai 2018

26<sup>ème</sup> résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

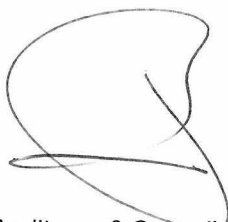
Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs afin de réduire le capital d'un montant maximal de 222 222 €, par voie d'achat par la société, en vue de leur annulation, d'un nombre maximal de 1 333 333 actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 222 222 euros.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2018



Auditeurs & Conseils Associés  
Aca Nexia  
représenté par  
Sandrine Gimat



ERNST & YOUNG et Autres  
représenté par  
Jean-Christophe Pernet